

Communiqué du commissaire de **Mopac modern packaging AG** aux créanciers et aux médias

Mopac introduit à titre préventif une procédure de consultation en vue d'un éventuel licenciement collectif

Berne, le 8 octobre 2015

Mopac modern packaging AG ("Mopac") a lancé en date du 8 octobre 2015 auprès de ses employés une procédure de consultation en vue d'un éventuel licenciement collectif (art. 335d-335g CO) de maximum 80 personnes. Cette mesure intervient à titre préventif et s'inscrit dans le contexte de l'appréciation massive du franc suisse par rapport à l'euro et de l'environnement concurrentiel particulièrement difficile que connaît Mopac en ce moment.

L'introduction de la procédure de consultation doit, cas échéant, permettre à Mopac d'anticiper un recul de son chiffre d'affaires dans la zone euro et lui permettre de poursuivre la procédure d'assainissement et de restructuration engagée jusqu'ici. Ceci dans le but de maintenir les compétences clés de Mopac sur les deux sites.

Pour toutes autres informations :

- Site Internet du commissaire : www.sachwalter-mopac.ch
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, Tel. 031 357 00 00